

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2014

DELIBERATION N° DEL015-14

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20140224-DEL015-14-DE
Date de télétransmission : 05/03/2014
Date de réception préfecture : 05/03/2014

L'an deux mille quatorze, le 24 février à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 21 février 2014 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA, C. TISON et MM. R. BAH, J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Christelle POLENTINI (Pouvoir à J-C. GUERRE-GENTON en date du 20/02/14)
Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à J. BEAUGEON en date du 18/02/14)
M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à P. VERRI en date du 24/02/14)

Absents excusés :

Mmes Hélène MIOLLAN, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Signature d'une convention avec Gières Tennis pour l'utilisation des locaux sportifs.

Rapporteur : Christine TISON

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Cette année 2014, la commune mettra en service un club house, rattaché aux bâtiments tennis couverts et extérieurs actuels.

Le club de « Gières Tennis » se voit octroyer une aide financière par la Fédération Française de Tennis (FFT) pour l'aménagement intérieur de cette salle de rencontre.

Pour permettre au club de bénéficier de cette aide, il convient de signer avec « Gières Tennis », représenté par son président, Monsieur Alain FEDELE, une convention de mise à disposition de l'ensemble des bâtiments dédiés au tennis de la commune de Gières pour une durée de 10 ans, soit jusqu'en 2024.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 février 2014.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI